



**AN 2023
23-070**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 22 novembre à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, M. Edward DANGELOT, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Philippe BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Laurence DENAND

Absents excusés :

M. Joël DANIEL, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

15/11/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

15/11/2023

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU COMITÉ DES
YVELINES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif (BP) 2023 du budget principal de la Ville adopté par délibération du Conseil Municipal n°23-027 du 12 avril 2023,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217600291-20231122-DEL23_070-D

Vu la campagne annuelle Octobre Rose menée en France depuis 1994 par l'association Ruban Rose,

Considérant que cette campagne vise à sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein et à lever des fonds pour la recherche médicale et scientifique,

Considérant que les fonds ainsi récoltés ont pour objectifs :

- de financer des équipes et des programmes de recherche,
- de répondre aux besoins des personnes malades et de leurs proches,
- de contribuer à la promotion de leurs droits
- et de prévenir la maladie,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal, pour marquer une nouvelle fois son engagement dans la lutte contre le cancer, de participer à la campagne d'Octobre Rose par l'octroi d'une subvention en faveur du Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer d'un montant de 900 €,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission des Finances réunie le 16 novembre 2023

Ayant entendu l'exposé de M. Didier JAHIER, Adjoint au maire délégué à la Prévention et à l'Action sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'octroyer dans le cadre de la campagne Octobre Rose 2023, une subvention de fonctionnement de 900 € au Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer,
- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal 2023,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le Comptable public.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 30/11/2023

Et publié le 30/11/2023



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com